

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 17 octobre 2011

Convocation du 10 octobre 2011

Conseillers en exercice : 11

L'an deux mil onze, le dix sept octobre à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Bussac-Forêt assemblé en session ordinaire sous la présidence de Mme MATTIAZZO Lise, Maire.

Présents : Madame Lise MATTIAZZO, Monsieur Laurent DEFAYE, Monsieur Jean-Pierre RABEYRIN, Monsieur Serge NAUD, Monsieur Thierry BOURGEIX, Madame Marie-Christine REDHEUIL, Madame Marie-José LABOUBEE, Monsieur François DUPUY.

Absents avec procuration : Madame Isabelle LEON procuration à Monsieur Jean-Pierre RABEYRIN, Monsieur Jean-François LOIZILLON procuration à Monsieur Thierry BOURGEIX, Monsieur Olivier COUREAU procuration à Madame Lise MATTIAZZO.

Secrétaire de séance : Monsieur François DUPUY

Ordre du jour :

- Délibérations

2011-10-17/01 – **Marché public chaufferie collective:**

- Désignation des entreprises
- Demande de subventions

2011-10-17/02 – **Travaux voirie Résidence Clémenceau :**

- Acceptation des travaux
- Demandes de subvention

2011-10-17/03 – **Emprunt Crédit Agricole : Renégociation**

2011-10-17/04 – **Subvention du Conseil Général pour la destruction des nids de frelons asiatiques**

2011-10-17/05 – **Travaux Eglise : Acceptation des travaux et demande de subvention**

2011-10-17/06 – **Avis sur bilan financier 2010 de la SEMIS**

2011-10-17/07 – **Autorisation d'exploiter une carrière d'argile et de sable sur la commune de Bedenac présentée par la société A.G.S.**

2011-10-17/08 – **Demande d'adhésion au S.I.E.M.F.L.A 17**

2011-10-17/09 - **Finances - Décisions modificatives**

2011-10-17/10 - **Autorisation de mise en place d'éoliennes**

2011-10-17/11 - **Réforme de la fiscalité de l'aménagement**

- Informations – Comptes rendus de commissions et Questions diverses.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2011

Mme le Maire indique que la rectification demandée par M. BOURGEIX lors de la réunion du 27 juillet 2011 concernant la délibération 2011-06-17/03 est apportée comme suit :

A l'issue de cette présentation, Mme le Maire fait procéder au vote :

pour : 0 voix

contre : 7 voix (M. DEFAYE, M. NAUD, Mme LEON, Mme REDHEUIL, M. LOIZILLON, Mme LABOUBEE, M. DUPUY)

abstention : 2 voix (Mme MATTIAZZO, M. BOURGEIX)

Après cette rectification, le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

I – Marché public chaufferie collective:

➤ délibération 2011-10-17/01

Mme Le Maire informe le Conseil municipal qu'une consultation pour un marché à procédure adaptée a été lancée pour la construction d'une chaufferie collective fonctionnant au bois déchiqueté et la création d'un réseau de chaleur.

La commission des marchés qui s'est réunie les 6 juin et 16 septembre 2011 propose, dans son rapport final, d'attribuer le MAPA comme suit :

Désignation des lots	Entreprise	Montant Base HT	montant HT				Montant HT Base + Options retenues	Montant TTC
			Option Complément voiries lourdes	Option Sous-station Vival	Option Sous-station Réfectoire	Option Régulation : poste GTC mairie		
Lot n° 01 - Gros œuvre	ALM ALLAIN	84 567,99 €					84 567,99 €	101 143,32 €
Lot n° 02 - VRD	BASTERE	74 606,90 €	47 048,00 €				74 606,90 €	89 229,85 €
Lot n° 03 - Carrelage	PARVAUD	1 432,58 €					1 432,58 €	1 713,37 €
Lot n° 04 - Charpente métallique	PREVOST	14 390,00 €					14 390,00 €	17 210,44 €
Lot n° 05 - Étanchéité	DME	4 226,60 €					4 226,60 €	5 055,01 €
Lot n° 06 - Bardage bois	Pas de réponse	Infructueux					19 000,00 €	22 724,00 €
Lot n° 07 - Couverture sèche - Serrurerie	MONTBOYER METAL	17 659,00 €					17 659,00 €	21 120,16 €
Lot n° 08 - Menuiseries intérieures	ARDOIN	2 680,00 €					2 680,00 €	3 205,28 €
Lot n° 09 - Plâtrerie	AY GOURAUD	3 305,60 €					3 305,60 €	3 953,50 €
Lot n° 10 - Chauffage - Plomberie - Électricité	ALBERT	274 818,14 €		2 148,45 €	6 987,60 €	4 810,05 €	288 764,24 €	345 362,03 €
Lot n° 11 - Finitions - Peinture	GAUGOY	4 001,24 €					4 001,24 €	4 785,48 €
MONTANT TOTAL HT		481 688,05 €	47 048,00 €	2 148,45 €	6 987,60 €	4 810,05 €	514 634,15 €	615 502,44 €

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** le choix des entreprises

- **Autorise** Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la passation et à l'exécution du marché avec les entreprises désignées ci-dessus.
- **Autorise** Madame le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Député de la Circonscription une subvention au titre de la réserve parlementaire.

II- Travaux voirie Résidence Clémenceau

➤ délibération 2011-10-17/02

Mme Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et à la réfection des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, il convient de procéder à la rénovation de la voirie.

Ces travaux consistent en la création de parkings matérialisés et de cheminements piétonniers.

Ce projet peut bénéficier de subventions du Conseil Général au titre du fonds d'aide départementale pour la revitalisation des centres des petites communes et du fonds de répartition des amendes de police.

Le coût total de cette opération s'élève à 242 626.00 euros HT

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide** de valider le présent projet
- Sollicite** une subvention maximale du **fonds d'aide départementale pour la revitalisation des centres des petites communes** auprès du Conseil Général pour un montant de dépenses de **112 034.00 HT**.
- Sollicite** une subvention maximale du **fonds de répartition des amendes de police** auprès du Conseil Général pour un **montant de dépenses de 30 750 HT**
- Autorise** Madame le Maire à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme liées à cette opération.
- Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce projet.

III- Emprunt Crédit Agricole : Renégociation

➤ délibération 2011-10-17/03

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition reçu du Crédit Agricole pour le réaménagement du prêt N°8173659882011.

Le taux actuel du prêt est de 5.43%. Le taux de réaménagement proposé est de 4.96% pour un capital restant du au 15/10/2011 de 148 556.06 Euros.

Ce réaménagement de taux est exonéré de toutes indemnités financières et de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **Accepte** le réaménagement de l'emprunt N° N°8173659882011 selon les conditions ci-dessus définies.

- **Autorise** Madame le Maire à signer les avenants à ce contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

IV-Subvention du Conseil Général pour la destruction des nids de frelons asiatiques

➤ délibération 2011-10-17/04

Vu l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°328 adoptée par le Conseil Général de la Charente-Maritime le 23 juin 2011,

Considérant le caractère particulièrement invasif de l'espèce vespa velutina, communément dénommée frelon asiatique, dont la prolifération semble constante.

Considérant le danger que représente cette espèce pour les abeilles, mais également pour la population,

Considérant le risque qu'une telle prolifération fait peser sur la biodiversité,

Considérant le dispositif de subvention mis en place par le Département de la Charente-Maritime durant la période de juillet à novembre 2011 inclus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **de favoriser** la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire communal en sollicitant l'aide financière attribuée par le Conseil Général de la Charente Maritime dont le montant s'élève à 135 ou 220 euros par nid selon la technique employée.

- **de se conformer** à la procédure d'attribution de la subvention en constituant le dossier conformément aux exigences fixées et en faisant appel à des entreprises agréées spécialisées ou associations apicoles habilitées, signataire de la charte des bonnes pratiques du Département de la Charente-Maritime

- **d'autoriser** le Trésorier à payer les factures correspondantes.

V- Travaux Eglise

➤ délibération 2011-10-17/05

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection de la toiture du clocher ont été fait en 2011. Des travaux pour la réfection du reste de la toiture de l'église sont à prévoir. Le montant des travaux est estimé à 25 175.19 euros

Madame le Maire précise que cette opération peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général au titre des édifices culturels non protégés des communes de moins 1000 habitants.

Le conseil Municipal à l'unanimité décide :

-**D'accepter** le projet réfection de la toiture de l'église.

-**De solliciter** auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 30 % du coût HT des travaux estimés

-**D'autoriser** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

VI- Avis sur bilan financier 2010 de la SEMIS

➤ délibération 2011-10-17/06

Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à la convention de construction du 17 juin 1998 de logement par la SEMIS et conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal doit émettre un avis sur l'exercice écoulé et donner quitus au mandataire pour cette période.

Après avoir pris connaissance des pièces comptables du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- émet un avis favorable sur l'exercice écoulé et donne quitus du bilan présenté

VII- Autorisation d'exploiter une carrière d'argile et de sable sur la commune de Bedenac présentée par la société A.G.S.

➤ délibération 2011-10-17/07

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier qu'elle a reçu de la préfecture concernant la demande d'autorisation faite la Société AGS ayant pour objet l'exploitation d'une carrière d'argile et de sable située au lieu-dit « Chierzac Est » à Bédenac.

Une enquête publique est ouverte du 10 octobre 2011 au 10 novembre 2011 par arrêté préfectoral N°11-3032. Notre commune étant concernée par le périmètre d'affichage, le Conseil Municipal de Bussac-Forêt est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance des pièces du dossier,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **émet un avis favorable** à la demande d'autorisation formulée par la Société AGS, visant à exploiter une carrière d'argile et de sable située au lieu-dit « Chierzac Est » à Bédenac.

VIII- Demande d'adhésion au S.I.E.M.F.L.A 17

➤ délibération 2011-10-17/08

Madame le Maire expose que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMFLA), réuni le 05 septembre dernier à Saint Genis de Saintonge, s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion des communes de Brives sur Charente, Rouffiac, Saint Sever de Saintonge, Salignac sur Charente et Saint Sigismond de Clermont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** l'adhésion de ces cinq communes et l'extension du périmètre d'activités du Syndicat à leurs territoires.

IX- Finances - Décisions modificatives

➤ délibération 2011-10-17/09

Afin de rembourser le dépôt de garantie aux locataires qui occupaient le logement situé 10 avenue de la Gare à Bussac-Forêt, le Conseil Municipal décide les mouvements suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant		Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	480,00 €		
2313 (023) -204 :Constructions	-480,00 €		
Total dépenses	0,00 €	Total recettes	

X- Autorisation de mise en place d'éoliennes

➤ délibération 2011-10-17/10

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de réaliser un parc éolien sur le territoires de la commune de Bussac-Forêt.

A cet effet, elle propose au Conseil Municipal d'émettre un avis de principe pour l'étude de l'aménagement de parcs éoliens.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Emet** un avis de principe favorable à l'étude de l'aménagement de parcs éoliens sur la commune.

XI -Réforme de la fiscalité de l'aménagement

➤ délibération 2011-10-17/11

Madame le maire expose que la commune de BUSSAC FORET étant doté d'un Plan Local D'Urbanisme celle-ci est assujettie à la Taxe d'Aménagement de plein droit au taux de 1%

Le conseil municipal à la possibilité de modifier ce taux et d'instaurer des exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de valider le taux de la taxe d'aménagement fixé de plein droit à 1% sur l'ensemble du territoire de la commune de BUSSAC-FORET.

- que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible

XII- Informations – Comptes rendus de commissions et Questions diverses.

Mme le Maire rend compte de la commission Bâtiments qui s'est tenue le 7 octobre 2011 :

- Salle des fêtes

Le cumulus : vérifier le système de la résistance (sec ou humide) et si besoin aménager une porte.

Le bruleur du four est à réparer

Les deux portes de façade sont à changer – demande de devis à réaliser

- Multirural

Le cumulus du logement et du commerce de M. et Mme BOURGEIX sont défectueux. Des devis ont été demandés pour leur remplacement. A qualité égale, le devis le moins cher sera choisi.

- Eglise

Devis Bret Florent: 25 175.19 € église

5 867.19 € sacristie

Voir si possibilités d'aménager des gouttières pour éviter de mouiller les murs

- Illuminations

4 prises à installer : 2 place de la salle des fêtes et 2 route de St Yzan

20 nouvelles illuminations vont être commandés auprès de la Société BAZAUD

le montant de la location triennale est de 3492,19 €/an

- Bâtiment cimetière

Faire changer ou réparer alarme – un devis est demandé auprès de l'entreprise Tailleur

- Rampe école élémentaire

Une réflexion est à mener pour la sécurité de l'accès à l'école élémentaire.

- Cuisine restaurant scolaire

Un adoucisseur sera installé sur l'arrivée générale de la cantine par l'entreprise ALBERT pour un montant de 1 709,53 €.

Le lave-vaisselle et le four seront donc commandés sans adoucisseur incorporé.

Leur installation s'effectuera selon les disponibilités des entreprises.

Le lave-vaisselle sera proposé à la vente au prix minimum de 200 €

M. RABEYRIN quitte la séance

Mme le Maire informe le Conseil municipal que :

- Le réservoir à vessie du forage est percé. Le devis demandé auprès de l'entreprise ALBERT d'un montant de 1510,43 € est validé.

- Le groupe gonflage de la bulle tennis est tombé en panne dans la nuit du 16 au 17 octobre. Le Moteur électrique permanent a connu un incident mécanique et le moteur diesel a démarrage automatique s'est avéré hors-service. Les agents communaux ont réparé le moteur électrique et une étude est à mener pour la réparation ou le remplacement du moteur diesel.

- Le Conseil Général a attribué à la commune un bon d'achat de 125 € pour le 2eme prix ex-aequo obtenu dans la 1ère catégorie au concours des villages fleuris 2011.

- La RESE a transmis son rapport d'activités 2010 aux termes duquel il ressort les données suivantes :
 - 477 branchements à Bussac-forêt (dont 2 industriels)
 - 29 688 m linéaires de conduites
 - 3 grosses fuites dénombrées en 2010
 - consommation domestique 2010 : 43 531 m³ soit 91,60 m³/branchement (moyenne RESE 83,2 m³)
 - Il n'existe aucun branchement en plomb sur le réseau de la commune
 le responsable de la RESE sur le secteur est M. Jean-Paul COUPECHOUX

- La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge propose des animations dans le cadre des Estivales 2012. Le conseil municipal décide de l'organisation d'un Ciné-site dont les dates sont à définir.

- Les travaux route de Bedenac seront réalisés durant le mois d'octobre 2011.

- Un arrêté relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire a été publié le 30 septembre 2011. Il fixe des exigences sur la variété et la composition des repas proposés, la taille des portions adaptée au type de plat et à chaque classe d'âge, le service de l'eau, du pain, du sel et des sauces. L'arrêté précise les contenus des déjeuners servis qui doivent comprendre nécessairement un plat principal, une garniture, un produit laitier et au choix, une entrée et/ou un dessert. La variété des repas devra s'apprécier sur la base de 20 repas successifs.

- La loi de Finances rectificative 2011 prévoit que le taux de cotisation au Centre National de la Fonction publique Territoriale (CNFPT) assise sur une partie de la masse salariale de l'ensemble des collectivités territoriales et fixé à 1% depuis 1987, soit réduit à 0,9 % dès 2012. Le Président du CNFPT demande une intervention des collectivités locales pour le rétablissement de la cotisation à 1% afin de maintenir un égal accès à la formation pour tous les agents de la fonction publique.
Le conseil municipal décide d'adopter et de transmettre le vœu demandant au gouvernement de renoncer à cette réforme.

- La préfecture de la Gironde, en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), organise la réunion de lancement du site Natura 2000 « Vallées de la Saye et du Meudon ».
Cette réunion, qui aura lieu le vendredi 21 octobre 2011 à 14h, à Galgon a pour objectif la mise en place du Comité de Pilotage (COFIL) qui sera en charge de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB). M. DEFAYE représentera la commune à cette réunion.

- M. Hervé ANTIDE a déposé une demande en mairie en vue d'installer un commerce de volailles, de légumes et d'œufs sur la place du Champ de foire le samedi matin. Le Conseil municipal accepte cette demande en précisant que l'occupation du domaine public et l'utilisation de l'électricité sera à titre gratuit durant les 6 premiers mois d'installation.

- Mme Elise FALCON remercie le conseil municipal pour les fleurs offertes à l'occasion de son mariage.

- La cérémonie du 11 novembre débutera à 10h45

- Le pot de départ à la retraite de M. LEOPOLD sera organisé le 29 novembre à 18h30

- La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge propose à la commune un spectacle le 27 janvier 2012 à 20h00 pour récompenser sa participation à l'opération de ramassage des déchets le 23 septembre 2011.

- La date de la commission du personnel communal (+ M. RABEYRIN) est fixée au 4 novembre à 17h00 pour l'examen des candidatures en vue du remplacement de M.LEOPOLD.

- Le Noël du personnel aura lieu le 16 décembre 2011 à 18h30

- La présentation des vœux du Conseil municipal se tiendra le 6 janvier 2012 à 18h00 à la mairie.

M. DUPUY informe que la commission animation aura lieu le 5 novembre 2011 à 11h00. Il précise en outre qu'il participera à une réunion du syndicat informatique le 15 décembre 2011 à 17h30 à Montendre et à une réunion d'information pour la préparation des Nuits romanes 2012 en pays de Haute-Saintonge le 20 octobre à Jonzac.

M. BOURGEIX signale que le nouveau portail électrique installé à l'atelier communal reste ouvert depuis quelques jours. Cette situation résulte d'un dysfonctionnement en cours de réparation par M. TAILLEUR, l'installateur.

M. DEFAYE demande si des travaux ont été réalisés récemment à la salle des fêtes. Mme le Maire et M. BOURGEIX lui indique que depuis la rentrée une alarme incendie commandée auprès de la Sté SICLI a été posée par l'entreprise FRADON et une porte a été installée par un agent communal sur le placard du cumulus.

M. NAUD signale que le contrat de Julien BERTEN prend fin le vendredi 21 octobre. Un pot de départ sera organisé à cette occasion le jour même à midi.

M. BOURGEIX demande que les feuilles soit ramassées par les agents communaux devant son commerce plus fréquemment.

M. DUPUY indique que la Bourse aux collectionneurs prévue les 15 et 16 septembre 2011 à la salle des fêtes a été annulée.

Mme le Maire informe qu'un appel d'offre sera prochainement lancé pour le renouvellement des marchés concernant la fourniture de produits alimentaires à la cantine scolaire

M. DEFAYE signale que le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été affiché au niveau de la mairie mais ne l'a pas été au Grand Touzin

La séance est levée à 20h30.

SIGNATURES

MATTIAZZO Lise

DEFAYE Laurent

RABEYRIN Jean-Pierre

NAUD Serge

LEON Isabelle
absente

BOURGEIX Thierry

REDHEUIL Marie-Christine

LOIZILLON Jean-François
absent

LABOUBEE Marie-José

DUPUY François

COUREAU Olivier
absent